

# FICHE TECHNIQUE DU COMMENTAIRE DU STATUT DE ROME DE LA COUR PENALE INTERNATIONALE

## Version amendée

### - Construction

Les articles devront comporter des intertitres, avec la hiérarchie suivante : I, A et éventuellement un troisième niveau 1/, mais sans numérotation de paragraphes ; on évitera les soulignés et les gras (sauf les titres). Nous souhaiterions utiliser la police **Garamond**, taille 12, **interligne 1,5** (nbp en Garamond 10). Usage modéré des notes de bas de page, limitées à l'indication de références et situées en bas de chaque page – et non globalement en fin de texte.

Modèle de commentaire :

1. Présentation générale de la disposition
2. Présentation détaillée de la disposition avec étude des travaux préparatoires du Statut, références éventuelles aux textes complémentaires et à la jurisprudence pertinente (TPI, CPI...)

Les ouvrages ci-dessous sont éventuellement susceptibles d'aider les auteurs, selon le(s) commentaire(s) dont ils ont la responsabilité. La liste n'est nullement exhaustive.

- Hervé ASCENSIO, Emmanuel DECAUX et Alain PELLET (dir.), *Droit international pénal*, Paris, Pedone, 2000, 1053 p. (nouvelle édition à paraître)
- Chérif BASSIOUNI, *The Statute of the International Criminal Court : A Documentary History*, New York, Transnational Publishers, 1998, 793 p.
- William BOURDON et Emmanuelle DUVERGER, *La Cour Pénale Internationale. Le Statut de Rome*, Paris, Seuil, 2000, 364 p.
- Antonio CASSESE, Paola GAETA et John E.D.W JONES (ed.), *The Rome Statute of the International Criminal Court : A Commentary*, Oxford, Oxford University Press, 2002, 2018 p. (II vol.).
- Antonio CASSESE (ed.), *The Oxford Companion to International Criminal Justice*, Oxford, Oxford University Press, 2009, 1008 p.
- Young Sok KIM, *The International Criminal Court : A Commentary of the Rome Statute*, Urbana, UMI, 2000, 790 p.
- Cyril LAUCCI, *Annotated Digest of the International Criminal Court*, Leiden, Martinus Nijhoff, 2007, 676 p.
- Roy S. LEE (ed.), *The International Criminal Court: The Making of the Rome Statute – issues, negotiations, results*, The Hague, Kluwer Law International, 1999, 657 p.
- William A. SCHABAS, *An Introduction to the International Criminal Court*, Cambridge, Cambridge University Press, 3e éd., 2007, 548 p.
- Otto TRIFFTERER (ed.), *Commentary on the Rome Statute of the International Criminal Court, Observer's notes, article by article*, Baden-Baden, Nomos, 2e éd., 2008, 1954 p.

Le site de la CPI offre un accès complet aux travaux préparatoires et autres références utiles ([www.icc-cpi.int](http://www.icc-cpi.int), onglet outils juridiques, accès aux outils).

**A l'article s'ajoutent les annexes**, placées en fin de texte, et qui sont : une brève notice biographique du ou des auteur(s) (fonction et publications récentes) ; un index des noms de personnes ; un index thématique ; un résumé en langue française ; un résumé en langue anglaise ; les coordonnées postales, téléphoniques et Internet du ou des auteur(s). Des précisions sur ces annexes sont données ci-dessous.

### - Abréviations et modes de citation

L'emploi des italiques est toléré, mais les caractères gras doivent être évités ou utilisés avec parcimonie.

Les citations sont présentées **entre guillemets et en italiques**.

Il convient d'indiquer **le prénom ET le nom de leur auteur**.

Le Statut de Rome et la Cour pénale internationale pourront être respectivement désignés « le Statut » et « la Cour » (ou naturellement « la C.P.I. ») lorsqu'il n'y a pas d'ambiguïté.

Après la première citation d'un ouvrage en référence, on l'abrégera comme suit :  
**Otto TRIFFTERER (ed.)**, *Commentary on the Rome Statute of the International Criminal Court, Observer's notes, article by article*, Baden-Baden, Nomos, 2e éd., 2008, 1954 p., pp. xx-yy = **Otto TRIFFTERER (ed.)**, *Commentary...*, 2008, pp. xx-yy.

On citera de préférence la version française des documents internationaux, lorsqu'elle existe. De même on évitera les majuscules, en écrivant, par exemple, « la Déclaration universelle des droits de l'homme », « Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques »... Mais il faut écrire, selon l'usage, l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, la Cour internationale de Justice, le Secrétaire général, etc.

Les noms propres seront écrits en minuscules (en dehors des initiales – Louise Arbour), dans le corps du texte mais en **petites** majuscules dans les notes (Louise ARBOUR).

**Pas d'accents sur les majuscules.**

### - Ponctuation

Pour faciliter le travail d'édition, il est demandé de respecter les règles conventionnelles en la matière : les signes « ; » « : » « ? » « - » sont séparés par un espace du mot qui les précède et par un autre espace du mot qui les suit.

### - Bibliographie

Une bibliographie générale figurera en fin de volume, mais chaque article aura sa propre bibliographie thématique, incluant des références en français et en anglais (ainsi que, le cas échéant, en allemand, en espagnol et en italien). Le mode de citation sera le suivant :

\* Pour un ouvrage collectif : Jordan J. PAUST, Chérif BASSIOUNI, Sharon A. WILLIAMS, Michael P. SCHARF, Jimmy GURULE et Bruce ZAGARIS (eds.), *International Criminal Law. Cases and Materials*, Durham, Carolina Academic Press, 1996, 1437 p.

\* Pour un ouvrage : Alfred P. RUBIN, *The Law of Piracy*, New York, Transnational Publishers, 1998, 485 p.

\* Pour une étude : Gilbert GUILLAUME, « La compétence universelle, formes anciennes et nouvelles », *Mélanges offerts à Georges Levasseur*, Paris, Litec, 1992, 488 p.

\* Pour un article de revue : Paul D. MARQUARDT, « Law Without Borders : the Constitutionality of an International Criminal Court », *Columbia Journal of Transnational Law*, Vol. 33, 1995, n°1, pp. 73-148

\* Pour un document des travaux préparatoires : « Proposed Amendments Pertaining to the Trigger Mechanism ILC Draft Statute for International Criminal Court », avril 1996, disponible sur le site de la Cour pénale internationale <http://www.icc-cpi.int>, (référence : 19960401\_ST\_UNITEDSTATES\_UD(E)(3).pdf)

\* Pour une décision : C.P.I., *Situation en République Démocratique du Congo, Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, Affaire n°CPI-01/04-01/06, Chambre préliminaire I, Décision sur la demande du procureur de délivrer un mandat d'arrêt, 24 février 2006 / C.I.J., *Affaire Avena et autres ressortissants mexicains (Mexique c. États-Unis d'Amérique)*, Arrêt du 31 mars 2004, Rec. 2004, p. 12 / T.P.I.Y., *le Procureur contre Erdemovic*, Affaire n°IT-96-22-T, Jugement relatif à la sentence, 29 novembre 1996.

### **- Résumé et abstract**

Il est demandé à chaque auteur de rédiger un résumé **en français** de 12 lignes maximum **ET** un *abstract* **en anglais** de la même taille. Résumés et *abstracts* seront reproduits dans le volume et diffusés sur le site Internet du Commentaire.

### **- Informations sur l'auteur**

Pour faciliter la rédaction de la table des auteurs, nous demandons aux contributeurs de bien vouloir accompagner leur texte d'une **courte biographie**, mentionnant les titres académiques ou les fonctions, ainsi que les deux ou trois dernières publications d'importance. Cette notice biographique sera publiée en l'état.

### **- Modalités et date de remise des articles**

Les auteurs feront parvenir leur article par **courrier électronique** (à l'attention de Lola Maze) avec l'article en document joint.

Adresses courriel : [secretariat@commentaire-cpi.com](mailto:secretariat@commentaire-cpi.com)

Date demandée : **31 mars 2010**.

### **- Les épreuves**

Les épreuves seront envoyées aux auteurs avec un délai d'un mois pour relecture. Au-delà, les épreuves seront corrigées par un correcteur professionnel.

## **- Site Internet**

Un an après la publication du volume papier, les textes seront placés sur un site Internet exclusivement consacré au Commentaire du Statut de Rome. L'ensemble des commentaires bénéficiera ainsi d'une audience considérablement renforcée.

## **En résumé...**

**Avant d'envoyer votre papier, merci de vérifier qu'il s'accompagne bien des documents suivants :**

- o Index thématique (6 termes maximum)
- o Résumé en français (10 lignes)
- o *Abstract* en anglais (10 lignes)
- o Notice biographique
- o Références bibliographiques se rapportant au thème traité